

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PERFORM **No Change Service!**

Version 02.00

Date de révision 18.12.2008 Date d'impression 05.06.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial : PERFORM
Fabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr GmbH
Robert-Koch-Str. 2
22851 Norderstedt
Allemagne
Téléphone: +4940521000
Téléfax: +494052100318
mail@schuelke.com
www.schuelke.com

Personne de contact : Conseils: produit / utilisation
+49 (0)40/ 521 00 666
pab@schuelke.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0)40 / 52 100 -0

Application : Désinfectants, Type de produit biocide: 2, Type de produit biocide: 4

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Étiquettes ICAO / Indication de danger:

| | |
|--------|---------------------------------------|
| Xi | Irritant |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : (Préparation)
Mélange avec les substances suivantes et des additifs non dangereux.

| Composants | No.-CAS | No.-CE | Symbol e | Phrase(s) R | Concentration |
|------------|---------|--------|-------------|----------------|---------------|
|------------|---------|--------|-------------|----------------|---------------|

| | | | | | |
|--|------------|-----------|----|---------------------|----------|
| Bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium | 70693-62-8 | 274-778-7 | C | R22, R34, R52 | 45 % |
| Sulfate de sodium et de dodécyle | 151-21-3 | 205-788-1 | Xn | R20/22, R37/38, R41 | 5 - 15 % |
| Isodécylpolyéthylène glycoléthers | 61827-42-7 | Polymer | Xn | R22, R41 | < 5 % |
| Carbonate de sodium | 497-19-8 | 207-838-8 | Xi | R36 | < 5 % |

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
 Ingestion : Appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Pas de précautions spéciales.
 Moyen d'extinction approprié : Eau, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Pas d'information disponible.
 Risque spécifique de la substance ou du produit lui-même, de ses produits de combustion ou des gaz dégagés : **Dégagement d'oxygène et de légères vapeurs acides d'acidebezoïque., En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Composées du soufre**

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.
 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface.
 Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

PERFORM No Change Service!

Version 02.00

Date de révision 18.12.2008 Date d'impression 05.06.2009

- Précautions pour la manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit lui-même ne brûle pas, mais il est légèrement comburant (contient ca. 2% d'oxygène actif). Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Autres informations : Conserver le récipient bien fermé. Stocker au sec. Ne pas entreposer à température supérieure à 30 °C.
- Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

aucun(e)

Équipement de protection individuelle

- Protection des mains : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

- Forme : granuleux
- Couleur : blanc
- Odeur : plaisante

Autres données

- Masse volumique apparente : env.775 kg/m³
- Hydrosolubilité : env.20 g/l à 20 °C
- pH : env.3,8 à 7,5 g/l (20 °C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactions dangereuses : Autodécomposition exothermique (> 130°C) immédiate dans le cas de forte chaleur.

|| Produits de décomposition : L'oxygène
dangereux

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat 2430 mg/kg

Irritation de la peau : rat, Moyennement irritant
Substance d'essai: 25% solution

Irritation des yeux : lapin, Pas d'irritation des yeux
Substance d'essai: solution de 1%

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 7100 mg/l
Substance d'essai: solution de 1%

Autres informations : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Peut-être éliminé avec les ordures ménagères sous réserve que les réglementations soient observées et accord avec l'exploitant de la décharge et les autorités compétentes.


Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

|| Conseils généraux : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

| | | |
|--|---|--|
| Symbole | : |  <p style="color: red; text-align: center;">Xi Irritant</p> |
| Phrase(s) R | : | R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R52 Nocif pour les organismes aquatiques. |
| Phrase(s) S | : | S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. |
| Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales | : | Étiquetage conformément au Règlement 648/2004, 5 - 15 % agents tensioactifs anioniques, < 5 % tensioactifs non ioniques, < 5 % savon, < 5 % phosphonates, parfums |
| Autres informations | : | Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. |
| Législation nationale | | |
| Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses | : | La Directive 96/82/CE ne s'applique pas |
| Contenu en composés organiques volatils (COV) | : | aucun, Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils |
| Teneur en COV | : | aucun, Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits) |

16. AUTRES DONNÉES

Application : Des informations concernant l'usage se trouvent dans une brochure spéciale de la préparation/du produit.

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

| | |
|--------|---|
| R20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion. |
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R34 | Provoque des brûlures. |
| R36 | Irritant pour les yeux. |
| R37/38 | Irritant pour les voies respiratoires et la peau. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R52 | Nocif pour les organismes aquatiques. |

Autres informations

Attention! Toutes les informations concernent le produit concentré!

L'information donnée est uniquement destinée à des mesures de sécurité possibles et elle est basée sur nos connaissances actuelles. L'information ne donne aucune garantie des propriétés du produit. Le destinataire/utilisateur de nos produits est lui-même responsable d'appliquer les lois et réglementations en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

PERFORM **No Change Service!**

Version 02.00

Date de révision 18.12.2008 Date d'impression 05.06.2009

|| Les changements envers la dernière édition